

Nos peines

Ouvrage paru

JUSTICE ET DROIT À L'ÉCOLE

Canopé éditions, revue *Diversité*, n° 188, 2^e trimestre 2017, 159 pages.



« J'ai une question juridique... »! C'est ainsi que commencent la plupart des entretiens que l'on a au siège avec les collègues qui appellent pour exposer une situation professionnelle qui les met en difficulté. Chacun d'entre nous est donc bien placé pour savoir quelle place essentielle occupe le droit dans notre pratique quotidienne, et quelles responsabilités pèsent sur les épaules du chef d'établissement quand il est question de justice à l'école ou du droit dans notre pratique professionnelle quotidienne. On comprendra vite, donc, l'importance de la série de réflexions, d'articles et d'entretiens que propose la revue *Diversité*. Le droit à l'école y est envisagé sous l'angle de la pratique des professionnels, de l'éducation au droit, et de son accessibilité pour les élèves. Des entretiens ou relations d'expériences avec des associations militant pour la promotion du droit en milieu scolaire donneront de précieuses idées à tous ceux qui souhaitent étoffer leurs Parcours citoyens ou leurs projets éducatifs. Mais on retiendra surtout la synthèse que Jean-Pierre Obin signe à partir de son ouvrage *La prise de décision en situation complexe* (Hachette éducation 2016). Sous le titre *Les personnels de direction et l'usage du droit*, il rend compte d'une plus vaste recherche. À partir de situations où une norme (au sens large du terme : norme du droit positif, procédant du droit civil, pénal ou disciplinaire, ou norme morale partagée, ou relevant d'une éthique personnelle et professionnelle) a été transgressée, il examine quelles décisions finales ont été prises, et comment les acteurs ont pu trancher les différends en se situant à des degrés divers du système normatif. Et le résultat est aussi spectaculaire que déroutant. Les considérations éthiques et morales qui l'emportent sur l'application de la règle de droit positive sont beaucoup plus fréquentes quand il s'agit de sanctionner un professionnel. Inversement, le droit disciplinaire frappe systématiquement les élèves. L'étude met peut-être en évidence un phénomène d'injustice dont certains ont déjà eu le pressentiment, et là n'est pas son principal résultat. En revanche, la façon dont la recherche est menée, la lumière qu'elle projette sur nos pratiques professionnelles, permettront à chaque personnel de direction de porter un regard fécond sur sa pratique quotidienne du droit. Décidément, au-delà de son apparente aridité au profane, ou de son caractère supposé autonome et séparé d'autres domaines de la vie sociale, la discipline juridique, comme science sociale, porte en elle des concepts et une approche dont l'école manque encore parfois cruellement.

Abdel-Nasser LAROUSSI-ROUIBATE

Nous avons
appris,
avec peine,
le décès de :

Jean BARY,
proviseur honoraire
de la cité scolaire
d'HAUBOURDIN
(académie de Lille).

Nous nous associons
au deuil de sa
famille.